

Informations communales relatives à la réunion du Conseil municipal du 21 mai 2021

Urbanisme

Déclarations préalables :

MAYETTE Frédéric	Construction d'une piscine	8 bis rue de la Côte
ATHANASE Pascal	Installation d'une pergola	3 impasse Tavernier
MOREL Jacky	Construction d'une piscine	3 rue des Combottes
BONY Mickaël	Construction d'un abri de jardin	11 rue de la Côte
PATTHEY Daniel	Installation d'une pergola	12 bis rue des Vergers
Commune Naisey-les-Granges	Construction d'un local à poubelles	1 place de la Poste
RACINE Emilien	Construction d'un abri de jardin	14 A rue du Stade
RACINE Dominique	Construction d'un abri de jardin	12 rue du Stade
EDF ENR (MARMOT Sylvain)	Installation générateur photovoltaïque en toiture	12 rue Tavernier

Permis de construire :

PERY Raymond	Extension d'une véranda et création d'un auvent	5 Grande rue
--------------	---	--------------

Permis d'aménager (PA) :

Commune Naisey-les-Granges	Modification du PA lotissement de la Corvée	impasse Combe Belin
----------------------------	---	---------------------

Forêt

Le Conseil municipal valide, sur proposition de la commission forêt, les travaux à réaliser pour l'année 2021 dans les parcelles 13, 14, 15, 36 et 37 (travaux de dégagement et cloisonnement).

Voirie et terrains communaux

• Parcelle F 846 (Grande rue) :

Le Conseil municipal décide le déclassement de la parcelle F 846 (58 m²) située sur le domaine public et son intégration dans le domaine privé de la commune.

Le Conseil municipal accepte de vendre cette parcelle de terrain d'aisance à M. et Mme PESENTI Bertrand et Blandine pour un montant de 1 160 €. Les frais sont à la charge des acheteurs.

• Chemin communal n°3 « route des Prés Chalots »

Des travaux de réfection de voirie ont été effectués, nous rencontrons des problèmes de stabilité, c'est pourquoi nous avons dû interdire temporairement cette voie à la circulation. Nous vous demandons de bien vouloir respecter cette interdiction, dans l'attente d'une amélioration permettant son utilisation normale.

Travaux rue des Combottes et Grande rue

Les travaux de captage des eaux pluviales sont terminés dans la rue des Combottes et la Grande rue.

Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)

Lors de son conseil communautaire du 29 mars 2021, la communauté de communes des Portes du Haut Doubs a, par délibération, pris la compétence « Autorité organisatrice de la mobilité » AOM. Les communes membres doivent se prononcer sur cette décision par un vote.

Après un rappel des différents points de la loi, ainsi que l'impact de la prise de compétence sur le fonctionnement des services actuels et futurs, le conseil municipal se prononce contre la décision de la CCPHD,

Convivialité

La commission fêtes et cérémonies propose d'organiser une randonnée pédestre le samedi 3 juillet au matin qui sera suivie d'un moment de convivialité. Cette manifestation a pour but de marquer le retour à une vie un peu plus normale et de renouer les contacts que nous avons, contre notre gré, dû suspendre depuis plus d'une année.

Départ de la randonnée à 9 h 00 place de la Poste suivi d'un vin d'honneur à 11 h 30. Ce moment de convivialité est ouvert à tous, marcheurs ou non.



Ecole

Nous devrions accueillir 80 enfants à la prochaine rentrée, la prévision de fermeture d'une classe nous inquiète quant aux difficultés que vont rencontrer les professeurs dans leur travail quotidien. Une lettre a été envoyée à Monsieur le directeur de l'académie du Doubs, afin de reconsidérer cette décision de fermeture d'une classe.



Sécurité routière

Nous constatons une recrudescence du non-respect des règles de sécurité routière, notamment en matière de **vitesse, stop et sens interdit**. Compte tenu de ces incivilités récurrentes qui mettent en danger l'ensemble de la population, il est envisagé de faire intervenir les services de gendarmerie sur le territoire de la commune.

Le Conseil municipal souhaite une joyeuse fête des mères à toutes les mamans du village.
Hélas cette année encore, les mesures sanitaires ne nous permettent pas de nous rassembler pour les honorer.



Dates à retenir

20 et 27 juin 2021 Elections départementales et régionales 1^{er} et 2^{ème} tour.

Le bureau de vote se tiendra en mairie dans la salle habituelle. Il sera aménagé, selon les instructions ministérielles, en deux parties distinctes afin de permettre le bon déroulement de chacune des élections et de respecter les gestes barrières.

Une signalétique sera mise en place, compte tenu du respect des gestes barrières en vigueur à ces dates et du manque de place, il est conseillé aux électeurs de ne pas venir aux urnes avec les enfants et de se munir d'un stylo noir et d'un masque.

2 juillet 2021 Prochaine réunion du Conseil municipal à 20h30

3 juillet 2021 Randonnée suivie d'un vin d'honneur

La communauté de commune des Portes du Haut-Doubs signale la présence d'un démarchage pressant, dans les communes du Doubs, concernant la fibre.

- La technique consistant à exiger de vérifier les installations pour pénétrer chez les particuliers est assimilée à une violation de domicile
- L'affirmation que l'ADSL/réseau cuivre va être coupé d'ici un mois ou tout autre délai est mensongère.
- L'affirmation selon laquelle le vendeur est mandaté par le Syndicat Doubs THD ou par toute autre collectivité est un abus de confiance et usurpation aux dépens d'une collectivité publique.
- Ou à l'inverse, l'affirmation selon laquelle l'opérateur XXX a construit le réseau fibre dans la commune est fausse car il s'agit du Syndicat Doubs THD.

Exigez la présentation d'une carte professionnelle (même si la personne porte un vêtement avec un nom de société) et noter les noms et références / prendre en photo la carte ;

- **Si le démarcheur refuse de présenter une carte professionnelle, ne l'autorisez pas à entrer chez vous ;**
- **Ne signez aucun document immédiatement**, surtout si celui-ci ne vous semble pas clair, et ce même si vous avez au besoin un délai de rétractation de 10 jours ;
- **N'hésitez pas à appeler le fournisseur d'accès internet** dont la personne se réclame pour vérifier que la démarche est bien celle du FAI et vous faire confirmer les conditions de souscription.

SOYEZ VIGILANTS

Le mot du maire : projet de salle

Naiséennes, Naiséens,

Comme nous vous l'avons annoncé dans notre lettre de présentation lors des élections municipales 2020, nous travaillons sur le dossier de la salle de spectacles et de multi activités.

Aujourd'hui, nous sommes en capacité de vous informer sur l'état d'avancement de ce projet.

D'abord un petit rappel, c'est en 2018, avec l'ancien conseil municipal, que la décision est prise de travailler sur le projet de salle. En effet, l'application de la loi sur la mise en accessibilité des ERP (établissements recevant de public), nous a amené à réfléchir sur cette éventualité, car nous n'avons pas pu, pour diverses raisons (coût et surface restante), mettre aux normes la salle Parisse.

Nous bénéficions aujourd'hui d'une dérogation de Monsieur le Préfet du Doubs nous autorisant l'utilisation de la salle, malgré qu'elle ne réponde pas aux normes d'accessibilité et de sécurité.

De plus, nous rencontrons, lors des diverses manifestations locales, des difficultés en matière de capacité d'accueil. Les coûts de fonctionnement sont très élevés, et le bâtiment de par sa position entre deux routes départementales, crée une situation d'insécurité pour les personnes et particulièrement pour les enfants lors des moments festifs, qu'ils soient publics ou privés.

Nous comptons aujourd'hui près de 850 habitants et les besoins de la population ont bien sûr évolués, il est de notre devoir d'y répondre. Construire une salle de ce type est une très grosse opération financière pour une commune comme la nôtre. C'est pour nous élus « LE PROJET » de ce mandat électif. Nous y travaillons et y réfléchissons depuis plusieurs années, afin de le mener à bien.

Nous avons sollicité l'aide à maîtrise d'ouvrage du Département, ce qui nous a permis de choisir un cabinet adapté, pour nous apporter son aide dans le recrutement des intervenants et la gestion administrative du dossier.

La surface utile à construire est de 394 m², cette surface est définie par l'étude de nos besoins, aussi et surtout par le montant du budget que nous nous sommes fixé.

En ce qui concerne les subventions, nous avons organisé un tour de table des financeurs potentiels, et j'ai rencontré Monsieur le sous-Préfet pour la partie aide de l'Etat. Suite à ces diverses rencontres et aux éléments dont nous disposons, nous pensons pouvoir obtenir 550 000 € d'aide.

Comme vous avez pu le lire, l'enveloppe prévisionnelle est de 1 350 000 € hors taxes, qui devrait être financée de la façon suivante :

- Subventions : 550 000 €
- Fonds propres : 550 000 €
- Emprunt : 300 000 €

Soit un total de 1 400 000 € (il faut prévoir une marge de manœuvre pour les aménagements divers)

La charge financière annuelle prévisible sur 15 ans se situera entre 21000 € et 23000 € suivant les taux au moment de la demande de prêt. Pour information, le prêt pour le financement du toit de l'école sera échu en juillet 2023, nous serons libérés de 21 303 € de charge de remboursement et depuis juillet 2020 celui des appartements de la mairie est échu pour 10 505 €.

A la lecture de ce courrier d'informations, vous constaterez que nous sommes toujours dans la phase de préparation et donc, ces renseignements sont des hypothèses « réalistes » qui demandent à être affinées. La décision finale ne sera prise qu'après réponse des entreprises à l'appel d'offres, soit fin mars 2022.

Aujourd'hui, nous disposons d'éléments assez précis en matière de calendrier, il me semble donc opportun de vous donner quelques dates et de vous communiquer le choix de l'architecte.

Nous avons, le 20 avril 2021, après une présélection parmi les 17 candidats, retenu le cabinet ARCHICREO de Besançon. Une première rencontre a eu lieu le 11 mai 2021.

Voici les principales dates prévisionnelles du déroulement de l'opération :

- Esquisse : 11/06/2021
- Avant-projet sommaire : 06/08/2021
- Avant-projet définitif : 01/11/2021
- Dépôt permis construire début décembre 2021
- Consultation des entreprises mi-janvier 2022 et attribution des marchés fin mars 2022.
- Livraison septembre 2023.

Pour ceux qui souhaitent plus de précisions sur la réalisation de ce projet majeur pour la vie de nos concitoyens dans notre commune, je reste à votre disposition, afin de vous apporter tout renseignement utile.

Bien cordialement
Le maire
Jacky Morel